

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33^e année – N° 42 – Mercredi 30 novembre 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la séance du Parlement du mercredi 14 décembre 2011, à 8 h 30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. **Communications**
2. **Promesse solennelle d'un suppléant**
3. **Questions orales**
4. **Election de deux membres, éventuellement de remplaçants, de la commission de gestion et des finances**
5. **Election d'un remplaçant de la commission de l'économie**
6. **Election d'un remplaçant de la commission de la santé**
7. **Election d'un juge suppléant au Tribunal cantonal**
8. **Election d'un juge suppléant au Tribunal de première instance**
9. **Motion interne N° 105**
Plus de transparence dans les votes du Parlement. Damien Lachat (UDC)

Présidence du Gouvernement

10. **Interpellation N° 784**
Vers une nouvelle organisation structurelle et administrative du Canton? Géraldine Beuchat (PCSI)
(Réponse du Gouvernement)

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2011

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée à la date suivante:

mercredi 28 décembre

Delémont, décembre 2010.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Département des Finances, de la Justice et de la Police

11. **Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2012-2016**
12. **Arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'année 2011**
13. **Question écrite N° 2455**
Mesures de l'OJV à l'égard des piétons: est-ce légal? Maryvonne Pic Jeandupeux (PS)

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

14. **Modification de la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école secondaire (loi scolaire)** (première lecture)
15. **Arrêté octroyant un crédit supplémentaire à l'enveloppe 2011 allouée à la Fondation Pérène**
16. **Question écrite N° 2453**
Donne-t-on assez la parole aux parents d'élèves? Serge Caillet (PLR)
17. **Question écrite N° 2454**
Bus, transports scolaires et sécurité. Pierre-Alain Fridez (PS) et consorts

Département de l'Environnement et de l'Équipement

18. **Motion N° 1012**
Valorisation du potentiel énergétique dormant de la forêt jurassienne. Pierre-Alain Fridez (PS) et consorts
19. **Question écrite N° 2456**
Rachat d'électricité photovoltaïque: inégalités de traitement à compenser! Jean Bourquard (PS)
20. **Question écrite N° 2457**
Chevreaux et permis de chasse. Frédéric Juillerat (UDC)
21. **Question écrite N° 2458**
Liaison TGV par rail-bus, quid des contrôles à la frontière? Paul Froidevaux (PDC)

Département de l'Économie et de la Coopération

22. **Arrêté octroyant un crédit supplémentaire au Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire pour la participation de la République et Canton du Jura au capital d'une fondation desti-**

née à implanter dans le Jura un institut scientifique dans le domaine de la chirurgie assistée par ordinateur – Swiss Institute for Computer Assisted Surgery (SICAS)

23. **Arrêté de subvention pour le soutien des frais de fonctionnement de la Fondation SICAS**

24. **Modification du décret concernant les taxes perçues en matière de patentes d'auberge, de licences d'alcool et d'autorisations de spectacle** (première lecture)

25. **Arrêté octroyant un crédit pour le financement du programme d'aide au développement Jura-Cameroun pour la période 2011 à 2015**

26. **Interpellation N° 785**

Quelle structure juridique pour EFEJ? Vincent Wermeille (PCSI)

et le vendredi 16 décembre 2011, à 14 heures, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

27. *Elections au Parlement*

27.1 Présidence du Parlement

27.2 Première vice-présidence

27.3 Deuxième vice-présidence

27.4 Deux scrutateurs

27.5 Deux scrutateurs suppléants

28. *Elections au Gouvernement*

28.1 Présidence du Gouvernement

28.2 Vice-présidence du Gouvernement

Delémont, le 25 novembre 2011.

Au nom du Parlement

Le président: André Burri

Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Procès-verbal N° 16 de la séance du Parlement du mercredi 23 novembre 2011

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont.

Présidence: André Burri (PDC), président.

Scrutateurs: Gérard Brunner (PLR) et Clovis Brahier (PS).

Secrétariat: Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement.

Excusés: Jacques-André Aubry (PDC), Eric Dobler (PDC), Jean-Marc Fridez (PDC), Pierre-Alain Fridez (PS), Hubert Godat (VERTS), Jean-Paul Miserez (PCSI), Christophe Schaffter (CS-POP) et Maëlle Willemin (PDC)

Suppléants: Marie-Françoise Chenal (PDC), Jean-Luc Charmillot (PDC), Hubert Farine (PDC), Carlo Caronni (PS), Emmanuelle Schaffter (VERTS), Géraldine Beuchat (PCSI), Giuseppe Natale (CS-POP) et Raoul Jaeggi (PDC)

(La séance est ouverte à 8 h 30 en présence de 60 députés.)

1. **Communications**

2. **Promesse solennelle d'un suppléant**

Hubert Farine (PDC) fait la promesse solennelle.

3. **Election d'un membre et d'un remplaçant de la commission de gestion et des finances**

Sont élus tacitement: Gabriel Willemin (PDC) en qualité de membre et Claude Mertenat (PDC) en qualité de remplaçant de la commission.

4. **Questions orales**

— Edgar Sauser (PLR): Présence de la police aux Franches-Montagnes suite à la centralisation à Delémont (partiellement satisfait)

— Géraldine Beuchat (PCSI): Statut du personnel du Centre médico-psychologique (satisfaite)

— Emmanuelle Schaffter (VERTS): Interdiction des sachets plastiques dans les commerces jurassiens (partiellement satisfaite)

— Frédéric Juillerat (UDC): Critiques exprimées par le commandant de la police sur son blog (partiellement satisfait)

— Yves Gigon (PDC): Concordat sur la culture et le commerce du chanvre et message à destination de la jeunesse (partiellement satisfait)

— Clovis Brahier (PS): Article 43 de la Convention de fusion des communes des Franches-Montagnes (non satisfait)

— Alain Lachat (PLR): Chaises d'invalides électriques autorisées sur les routes (satisfait)

— Emmanuel Martinoli (VERTS): Participation du Jura au relevé fédéral du développement durable (satisfait)

— Jean-Pierre Mischler (UDC): Budget pour l'accueil d'une étape du Tour de France et participation cantonale (satisfait)

— Bernard Varin (PDC): Formation du personnel ambulancier sur les risques chimiques à Belfort et achat de matériel en France (satisfait)

— Loïc Dobler (PS): Suppression des subventions pour l'acquisition de matériel de sport? (satisfait)

— David Balmer (PLR): Signalisation d'interdiction au trafic agricole sur l'A16 à la sortie de la plate-forme douanière (satisfait)

— André Parrat (CS-POP): Droit aux allocations familiales pour les indépendants (non satisfait)

— Gabriel Willemin (PDC): Transfert de la surveillance des fondations LPP et réduction du personnel du Service juridique (partiellement satisfait)

Présidence du Gouvernement

5. **Interpellation N° 784**

Vers une nouvelle organisation structurelle et administrative du Canton? Géraldine Beuchat (PCSI)

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement répondra lors de la prochaine séance.

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

6. **Postulat N° 306**

Chômage chez les travailleurs-euses âgé-e-s: pour une rente-pont AVS! Pierluigi Fedele (CS-POP)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter le postulat.

Au vote, le postulat N° 306 est accepté par 50 voix contre 1.

7. **Rapport d'activité 2010 de l'Hôpital du Jura**

Au vote, le rapport est adopté par 48 députés.

8. **Motion N° 1007**

Construire un vrai hôpital de jour pour les soins psychiatriques des enfants jurassiens! Pierre-Olivier Cattin (PCSI)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire refuse.

Au vote, la motion N° 1007 est acceptée par 40 voix contre 4.

9. Motion N° 1011

Unité hospitalière médico-psychologique et PLFA: de la clarté, svpl! Yves Gigon (PDC)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion no 1011 est acceptée par 56 députés.

26. Résolution N° 143

Résolution adoptée le 28 octobre 2011 par le Comité de coopération interparlementaire liant le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement de la République et Canton du Jura

Développement par Claude Schlüchter (PS), président-délégué du Comité mixte

Au vote, la résolution N° 143 est adoptée par 47 députés.

Les procès-verbaux N°s 14 et 15 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12 h 10.

Delémont, le 24 novembre 2011.

Au nom du Parlement
Le président: André Burri
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Procès-verbal N° 17 de la séance du Parlement du mercredi 23 novembre 2011

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont.

Présidence: André Burri (PDC), président.

Scrutateurs: Clovis Brahier (PS) et Gérard Brunner (PLR)

Secrétariat: Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés: Jacques-André Aubry (PDC), Eric Dobler (PDC), Loïc Dobler (PS), Jean-Marc Fridez (PDC), Hubert Godat (VERTS), Jean-Paul Miserez (PCSI), André Parrat (CS-POP), Christophe Schaffter (CS-POP) et Maëlle Willemain (PDC)

Suppléants: Marie-Françoise Chenal (PDC), Jean-Luc Charmillot (PDC), Pierre Brülhart (PS), Hubert Farine (PDC), Emmanuelle Schaffter (VERTS), Géraldine Beuchat (PCSI), Jean-Pierre Petignat (CS-POP) et Claude Mertenat (PDC)

(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 59 députés.)

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

10. Rapport annuel 2011 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2

Au vote, le rapport est adopté par 52 députés.

11. Postulat N° 308

Un point régulier sur nos hautes écoles, acteur clés de nos cantons. Jean-Yves Gentil (PS)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter le postulat.

Au vote, le postulat N° 308 est accepté par 44 voix contre 4.

12. Question écrite N° 2449

Congés illégaux des directeurs des écoles secondaires: qu'en pense le Gouvernement? Paul Froidevaux (PDC)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'Economie et de la Coopération

13. Arrêté octroyant un crédit pour le financement du programme d'aide au développement Jura-Cameroun pour la période 2011 à 2015

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

14. Interpellation no 785

Quelle structure juridique pour EFEJ? Vincent Wermeille (PCSI)

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

15. Question écrite N° 2450

ASLOCA-TransJura: une association utile et nécessaire! Josiane Daep (PS)

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

16. Question écrite N° 2451

Swatch Group et son monopole. Jean-Michel Steiger (VERTS)

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

17. Question écrite N° 2452

Financement des mesures contre le chômage dans le Jura: quels sont les chiffres? Pierluigi Fedele (CS-POP)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'Environnement et de l'Equipement

18. Motion N° 1002

Pour une interdiction des chauffages à mazout dans les nouvelles constructions. Pierre Brülhart (PS)

Motion d'ordre

Thomas Stettler (UDC) demande la récusation de l'auteur de la motion N° 1002 en raison de ses liens d'intérêts.

Au vote, la motion d'ordre est rejetée par 42 voix contre 9.

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat N° 1002a est accepté par 40 voix contre 12.

19. Arrêté constatant l'invalidité matérielle de l'initiative populaire «La nourriture d'abord! Pour un moratoire sur les agrocarburants»

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article premier et titre

Gouvernement et majorité de la commission:

Titre

Arrêté constatant l'invalidité matérielle de l'initiative populaire «La nourriture d'abord! Pour un moratoire sur les agrocarburants»

Article premier L'initiative populaire «La nourriture d'abord! Pour un moratoire sur les agrocarburants» n'est pas valable au fond. Partant, elle est écartée pour cause de nullité.

Minorité de la commission:

Titre

Arrêté constatant la validité matérielle de l'initiative populaire «La nourriture d'abord! Pour un moratoire sur les agrocarburants»

Article premier L'initiative populaire «La nourriture d'abord! Pour un moratoire sur les agrocarburants» est valable au fond.

Au vote, les propositions du Gouvernement et de la majorité de la commission sont acceptées par 32 voix contre 23.

Les autres articles, ainsi que le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 32 voix contre 23.

20. Motion N° 1008

Encourageons les énergies renouvelables! Géraldine Beuchat (PCSI)

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que la motionnaire refuse.

Au vote, la motion N° 1008 est refusée par 28 voix contre 24.

21. Motion N° 1012

Valorisation du potentiel énergétique dormant de la forêt jurassienne. Pierre-Alain Fridez (PS)

(Ce point est reporté à la prochaine séance.)

Département des Finances, de la Justice et de la Police

22. Motion N° 1009

Favoriser le remembrement des parcelles. Thomas Stettler (UDC)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Le groupe PDC propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat N° 1009a est accepté par 34 voix contre 20.

23. Motion N° 1010

Déductions supplémentaires pour jeunes en formation à l'extérieur du Canton. Francis Charmillot (PS)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter le point 1 et de rejeter le point 2 de la motion.

L'auteur accepte le fractionnement de la motion.

Au vote: – le point 1 de la motion N° 1010 est accepté par 54 voix contre 1.

– le point 2 de la motion N° 1010 est rejeté par 41 voix contre 5.

24. Postulat N° 309

Caisse de pensions: assainissement et retrait de la garantie d'Etat? David Eray (PCSI)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Au vote, le postulat N° 309 est rejeté par 40 voix contre 10.

25. Motion interne N° 104

Pour une modification de la loi sur la réforme II de l'imposition des entreprises. Jean-Yves Gentil (PS)

Développement par l'auteur.

Au vote, la motion interne N° 104 est rejetée par 27 voix contre 18.

La séance est levée à 17 h 50.

Delémont, le 24 novembre 2011.

Au nom du Parlement
Le président: André Burri
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Ordonnance

sur la reconnaissance des titres d'enseignement du 15 novembre 2011

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

— vu l'article 15, alinéa 3, de la loi sur le personnel de l'Etat¹,

— vu les articles 94, alinéa 1, et 95, alinéa 2, de la loi sur l'enseignement et la formation des niveaux secondaire II et tertiaire et sur la formation continue²,

arrête:

Article premier La présente ordonnance s'applique à la reconnaissance des titres d'enseignement pour les degrés primaire, secondaire I et secondaire II.

Article 2 Les termes utilisés dans la présente ordonnance pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Article 3 Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports (ci-après: «le Département») est l'autorité compétente pour reconnaître les certificats d'aptitudes pédagogiques ou les diplômes d'enseignement délivrés dans un autre canton ou obtenus à l'étranger.

Article 4 Le Département reconnaît sans autres conditions l'équivalence des formations et des titres d'enseignement obtenus dans une Haute Ecole Pédagogique en Suisse ou à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle, dans la mesure où ils répondent aux exigences minimales nécessaires.

Article 5 ¹Le Département reconnaît les décisions de reconnaissance de la Conférence des directeurs de l'instruction publique et celles de l'Office fédéral de la technologie et de la formation concernant les diplômes étrangers. ²Il reconnaît sous réserve de réciprocité, les décisions de reconnaissance des autres cantons de l'espace BEJUNE.

Article 6 ¹La reconnaissance d'équivalence permet à son bénéficiaire d'être engagé dans les écoles du Canton du niveau correspondant.

²Elle ne confère aucun droit à un engagement effectif.

³Le Département règle, par voie de directives, les incidences de la reconnaissance sur le traitement de l'intéressé lorsque ce dernier est employé de l'Etat.

Article 7 ¹Celui qui entend obtenir une reconnaissance d'équivalence adresse au Département une requête dans ce sens accompagnée de toutes les pièces utiles, comprenant notamment:

- un curriculum vitae;
- une copie du titre concerné;
- les procès-verbaux des examens subis;
- la liste et la durée des cours suivis;
- un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'autorité du domicile du requérant;
- un extrait du casier judiciaire.

²Le Département peut solliciter l'avis d'une commission spéciale désignée à cet effet.

³L'examen du dossier porte sur le niveau des études de formation générale, sur la durée et les contenus de la formation professionnelle et, le cas échéant, sur le niveau des études scientifiques.

⁴Le Département consulte la liste de la Conférence des directeurs de l'instruction publique concernant les enseignants auxquels a été retiré le droit d'enseigner.

Article 8 ¹Le Département peut délivrer une reconnaissance limitée à l'enseignement dans les écoles publiques du Canton, dans les cas suivants:

- diplômes obtenus antérieurement à l'apparition des Hautes Ecoles pédagogiques ou ne correspondant plus aux exigences formulées dans les règlements suisses de reconnaissance;
- diplômes d'un autre niveau ou secteur d'enseignement;
- diplômes étrangers;

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

d) diplômes obtenus dans un système de formation particulier.

²Cette reconnaissance est délivrée sur la base de l'examen du dossier du requérant, d'une procédure de visites dans les classes de ce dernier, le cas échéant, d'un préavis sollicité auprès de la Haute Ecole Pédagogique, de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle ou de l'Office fédéral du sport pour les enseignants concernés et d'un rapport de la commission spéciale à l'intention du Département.

Article 9 Les décisions prises en vertu de la présente ordonnance sont sujettes au paiement d'un émolument et des débours.

Article 10 Les décisions prises en vertu de la présente ordonnance sont sujettes à opposition et à recours, conformément au Code de procédure administrative³.

Article 11 L'ordonnance du 10 juillet 1984 portant exécution de la loi sur la formation du corps enseignant⁴ est modifiée comme il suit:

CHAPITRE V: Equivalences

Abrogé

Articles 75 à 79

Abrogés

Article 12 La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Delémont, le 15 novembre 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Reuveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 173.11

²RSJU 412.11

³RSJU 175.1

⁴RSJU 410.210.11

République et Canton du Jura

**Arrêté
fixant le tarif des émoluments
perçus par l'Etablissement cantonal d'assurance
immobilière et de prévention (ECA JURA)
en matière de prescriptions incendie
et dangers naturels
Modification du 22 novembre 2011**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'arrêté du 18 novembre 2008 fixant le tarif des émoluments perçus par l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention (ECA JURA) en matière de prescriptions incendie et dangers naturels¹ est modifié comme il suit:

Article premier, chiffre 4 (ajout d'une nouvelle phrase)

Article premier

Les émoluments perçus par l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention (ECA JURA) en matière de prescriptions incendie et dangers naturels sont fixés comme il suit:

1. (...)

4. Divers

(...)

Inspection d'installations de détection incendie et de sprinkler (contrôle de réception): coût selon tarif de l'organisme mandaté.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Delémont, le 22 novembre 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Reuveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 871.111

Service de l'économie rurale

**Programme des marchés de moutons 2012
pour le canton du Jura**

Lieu: **Glovelier.**

Jour	Date	Heure	Délai d'inscription
Mardi	27 mars	13h30	Vendredi 16 mars
Mardi	19 juin	13h30	Vendredi 8 juin
Lundi	24 septembre	13h30	Vendredi 14 septembre
Mardi	13 novembre	13h30	Vendredi 2 novembre

Attention: programme susceptible d'être modifié. Se référer aux publications dans le *Terrien interjurassien* et l'*Agri*.

Programme définitif visible dès le mercredi précédant le marché sous: www.proviande.ch → Marché de bétail de boucherie et de la viande → Programme des marchés → Programme du marché hebdomadaire (choisir la semaine).

Inscriptions par e-mail: production-animale@jura.ch, téléphone 032 420 74 12, fax 032 420 74 01 ou par écrit au Service de l'économie rurale, CP 131, Courtemelon, 2852 Courtételle.

Courtemelon, le 23 novembre 2011.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

PROGRAMME DES MARCHÉS PUBLICS DE BÉTAIL 2012

Attention, programme susceptible d'être modifié. Se référer aux publications dans le Terrien et l'Agri. Programme définitif visible dès le mercredi précédant le marché sous: www.proviande.ch → Marché de bétail de boucherie et de la viande → Programme des marchés → Programme du marché hebdomadaire (choisir la semaine).

Inscriptions par e-mail : production-animale@jura.ch / par tél. 032 420 74 12 / par fax 032 420 74 01 / par écrit au Service de l'économie rurale, CP 131, Courtemelon, 2852 Courtételle

Jour	Date	Heure	Lieu	Délai d'inscription	Jour	Date	Heure	Lieu	Délai d'inscription
Mardi	3 janvier	08h30	Saignelégier	Jeu 22 décembre (12h00)	Lundi	25 juin	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 15 juin
Mardi	17 janvier	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 6 janvier	Mardi	3 juillet	08h30	Saignelégier	Vendredi 22 juin
Mardi	31 janvier	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 20 janvier	Lundi	23 juillet	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 13 juillet
Lundi	6 février	08h30	Saignelégier	Vendredi 27 janvier	Lundi	6 août	08h30	Saignelégier	Vendredi 27 juillet
Mardi	14 février	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 3 février	Mardi	14 août	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 3 août
Mardi	28 février	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 17 février	Lundi	20 août	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 10 août
Lundi	5 mars	08h30	Saignelégier	Vendredi 24 février	Mardi	4 septembre	08h30	Saignelégier	Vendredi 24 août
Mardi	13 mars	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 2 mars	Mardi	18 septembre	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 7 septembre
Mardi	27 mars	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 16 mars	Lundi	24 septembre	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 14 septembre
Lundi	2 avril	08h30	Saignelégier	Vendredi 23 mars	Mardi	2 octobre	08h30	Les Bois	Vendredi 21 septembre
Mardi	17 avril	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Mardi 10 avril (09h00)	Lundi	15 octobre	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 5 octobre
Lundi	23 avril	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 13 avril	Mardi	30 octobre	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 19 octobre
Lundi	7 mai	08h30	Saignelégier	Vendredi 27 avril	Lundi	5 novembre	08h30	Saignelégier	Vendredi 26 octobre
Mardi	15 mai	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 4 mai	Mardi	13 novembre	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 2 novembre
Mardi	29 mai	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Lundi 21 mai (12h00)	Mardi	27 novembre	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 16 novembre
Mardi	5 juin	08h30	Saignelégier	Vendredi 25 mai	Lundi	3 décembre	08h30	Saignelégier	Vendredi 23 novembre
Mardi	19 juin	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 8 juin	Mardi	11 décembre	08h30 09h30	St-Ursanne Glovelier	Vendredi 30 novembre
					Lundi	17 décembre	08h30 09h45	Delémont Porrentruy	Vendredi 7 décembre

LE CHEF DU SERVICE DE L'ECONOMIE RURALE : Jean-Paul Lachat
Courtemelon, le 23 novembre 2011

Publications des autorités communales et bourgeoises

Le Bémont

Assemblée communale ordinaire

lundi 19 décembre 2011, à 20 h 15, à l'école du Bémont.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 avril 2011.
2. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2012, la quotité d'impôt et les taxes communales.
3. Discuter et voter les crédits suivants dans le cadre du plan des investissements:
 - a) travaux publics, entretien des routes, améliorations foncières (réfection de chemins blancs): Fr. 50 000.–; prélèvement sur le fonds des améliorations foncières;
 - b) discuter et voter un crédit de Fr. 62 000.– destiné à l'élaboration du projet définitif de l'épuration des eaux résiduaires; financement par voie d'emprunt et fonds courant, sous réserve d'éventuelles subventions; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider.
4. Discuter et approuver la vente d'une parcelle de terrain d'environ 150 m² à Fr. 30.– le m² à M. Georges Jean-Richard, La Bosse, pour la construction d'un garage.
5. Convertir en emprunt ferme le crédit de construction de Fr. 45 000.– relatif à la rénovation de l'habitation du Praissalet.
6. Divers et imprévu.

Le Bémont, le 24 novembre 2011.

Conseil communal.

Beurnevésin

Assemblée communale ordinaire

mercredi 21 décembre 2011, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 octobre 2011.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 50 000.– pour le financement de l'établissement du plan directeur pour l'aménagement de la Vendline, sous réserve de l'obtention de subventions et à financer par fonds propres.
3. Discuter et approuver le budget 2012, fixer la quotité d'impôt et les taxes communales.
4. Décision au sujet de la scolarisation future des enfants de Beurnevésin.
5. Divers et imprévu.

Conseil communal.

Boécourt-Séprais

Assemblée bourgeoise

mardi 6 décembre 2011, à 20 heures, au local de la fanfare.

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.

3. Budget 2012 des comptes forestiers et bourgeois.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 41 000.– pour un parc à daims à la cabane forestière.
5. Discuter et accepter les conditions et le prêt de Fr. 75 000.– au triage forestier pour l'achat d'un tracteur.
6. Divers.

Secrétariat bourgeois.

Boncourt

Dépôt public du plan spécial «Les Pommerats»

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Boncourt dépose publiquement durant 30 jours, soit du mercredi 30 novembre 2011 au mardi 10 janvier 2012 inclusivement, à son Secrétariat communal, en vue de l'adoption par l'assemblée communale, les documents suivants:

- plan d'occupation du sol et des équipements, plan spécial «Les Pommerats»;
- prescription relatives au plan spécial «Les Pommerats».

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être librement consultés au Secrétariat communal.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser sous pli recommandé au Conseil communal de Boncourt jusqu'au 10 janvier 2012 inclusivement. Elles porteront la mention «Plan spécial Les Pommerats».

Conseil communal.

Bourrignon

Assemblée bourgeoise

mercredi 14 décembre 2011, à 20 h 15, à la salle communale de l'ancienne école, 1^{er} étage.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver le budget 2012.
3. Election complémentaire d'un membre au Conseil bourgeois.
4. Divers.

Conseil bourgeois.

Bure

Approbation de plan

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 22 novembre 2011, le plan suivant:

- plan de zones «Parcelles 2, 683, 4818, 4838 et 4839».

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Corban**Assemblée bourgeoise ordinaire**

mercredi 14 décembre 2011, à 20 h 15, à la salle des assemblées.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Divers et imprévu.

Corban, le 24 novembre 2011.

Conseil bourgeois.

Courgenay**Assemblée communale ordinaire**

lundi 19 décembre 2011, à 20 heures, au Centre paroissial et culturel.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 24 octobre 2011.
2. Discuter et voter le budget 2012, y compris la quotité d'impôt et les diverses taxes et redevances communales.
3. Décider l'octroi du droit de cité à Walter Cardicchi.
4. Divers.

Courgenay, le 8 novembre 2011.

Conseil communal.

Courrendlin**Assemblée municipale ordinaire**

lundi 12 décembre 2011, à 19h45, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2012, la quotité d'impôt et les taxes communales.

Rapport: Françoise Marchand

Discuter et voter les crédits suivants dans le cadre du budget d'investissements:

Ecoles: M. Bernard Chételat Fr. 42000.–
Extension du parc informatique
(ordinateurs /plaquettes graphiques)

Travaux publics: M. Vincent Scherrer Fr. 50000.–
Evacuation des eaux
1^{re} étape d'assainissement
du réseau d'évacuation des eaux

Transports et énergie:
Rapport: M. Joël Burkhalter Fr. 120000.–
Eclairage public
Nouvelle étape d'assainissement
du réseau

Urbanisme et bâtiments:
Rapport: M. Michel Voyame Fr. 200000.–
Installations du tennis
Réfection des courts/remplacement
de la chaudière
(à déduire participation du Tennis-Club
et subvention cantonale)

3. Prendre connaissance du décompte des travaux concernant la réfection des berges de la Birse et consolider le crédit.
Rapport: M. Vincent Scherrer
4. Informations.
5. Divers et imprévu.

N.B. Le budget de fonctionnement est déposé à la Recette municipale, où il peut être consulté.

Courrendlin, le 28 novembre 2011.

Conseil communal.

Develier**Assemblée communale ordinaire**

lundi 12 décembre 2011, à 20 h 15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du lundi 27 juin 2011, publié sur le site de la commune www.develier.ch. Il peut être consulté au Secrétariat communal.
2. Discuter et voter les budgets 2012; fixer les éléments de base.
3. Approuver la promesse de contracter et la constitution d'un droit d'emption pour l'achat de la parcelle N° 3064, «Les Quatre-Faulx», d'une surface de 4465 m², au prix de Fr. 40.– par m², pour le prix global de Fr. 178600.–; décider l'ouverture du crédit correspondant, à couvrir par voie d'emprunt.
4. Approuver la promesse de contracter et la constitution de deux droits d'emption pour l'échange de la parcelle N° 3020, «Les Quatre-Faulx», d'une surface de 1917 m², au prix de Fr. 40.– par m², pour le prix global de Fr. 76680.–, avec la parcelle N° 65, «Rue de la Liberté», d'une surface de 1071 m², au prix de Fr. 71.60 par m², pour le prix global de Fr. 76680.–.
5. Statuer sur la demande du droit de cité communal présentée par M. Arménio Montês Barata et son fils Arpad Maria Pires Barata, ressortissants du Portugal, domiciliés à Develier.
6. Divers et imprévu.

Develier, le 22 novembre 2011.

Conseil communal.

Fontenais**Assemblée communale ordinaire**

jeudi 15 décembre 2011, à 20 h 15, à la salle culturelle du bâtiment des services communaux.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr. 60000.–, sous déduction des subventions cantonales et de la participation des sociétés de skater-hockey; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
3. Discuter et approuver le budget 2012, fixer la quotité d'impôt ainsi que le taux des différentes taxes communales.
4. Divers et imprévu.

Fontenais, novembre 2011.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Glovelier**Assemblée communale ordinaire**

lundi 19 décembre 2011, à 20 heures, à la salle du Centre Saint-Maurice.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 5 octobre 2011.
2. Fixer la quotité communale d'impôt, les diverses taxes, discuter et approuver les budgets communaux et bourgeois pour l'année 2012.
3. Approuver les prix de vente des terrains à bâtir en zone de construction.
4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. Sergio Miguel Correia et sa fille Jessica.
5. Information et discussion sur le projet de fusion des communes de la Haute-Sorne.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.glovelier.ch.

Conseil communal.

Mervelier**Assemblée communale ordinaire**

mercredi 14 décembre 2011, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 28 juin 2011.
2. Présenter, discuter et adopter le budget 2012, la quotité d'impôt et les différentes taxes communales.
3. a) Ratifier l'octroi d'un droit de superficie en faveur de Joël et Anne-France Tchannen grevant la parcelle N° 354 sur une surface de 5800 m²;
b) ratifier l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la commune mixte de Mervelier grevant la parcelle N° 356 sur une surface de 8820 m² pour la construction d'une cabane forestière;
c) ratifier la vente de l'ancien rural du domaine du Grandmont pour un montant de Fr. 60 000.–.
4. Statuer sur l'octroi d'un cautionnement de Fr. 160 000.– en faveur du FC Val Terbi.
5. Divers.

Conseil communal.

Mettembert**Assemblée communale ordinaire**

mercredi 14 décembre 2011, à 20 heures, à la salle Sous la Chapelle.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2012, la quotité d'impôt et les taxes communales.
3. Nommer un représentant à la commission de construction et de protection des sites et des vergers.
4. Nommer un représentant à la commission du cercle scolaire Pleigne-Mettembert-Bourrignon.
5. Divers.

Conseil communal.

Movelier**Assemblée communale ordinaire**

mercredi 14 décembre 2011, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passer la liste des ayants droit aux gaubes pour 2012.
3. Adopter le budget 2012, la quotité d'impôt et les taxes communales.
4. Approuver le plan spécial et le règlement du lotissement « Les Prés ».
5. Divers et imprévu.

Movelier, le 23 novembre 2011.

Conseil communal.

Le Noirmont**Assemblée communale ordinaire**

mardi 13 décembre 2011, à 20 heures, à l'aula des Espaces scolaires.

Ordre du jour:

1. Voter le budget communal 2012:
 - a) fixer la quotité de l'impôt et les taxes diverses;
 - b) budget de fonctionnement;
 - c) budget des investissements.
2. H18 (route principale) – Traversée du village 2^e étape: voter un crédit de Fr. 4 400 000.– pour le financement de la part communale de la traversée du village y compris un bassin de filtration des eaux déversées ainsi que l'amélioration du réseau d'eau potable (financement par emprunt; donner compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt puis de le consolider).
3. Voter un crédit de Fr. 30 000.– pour l'acquisition d'un véhicule (financement: prélèvement par le fonds de réserve véhicule).
4. Statuer sur deux demandes de naturalisations ordinaires en faveur de:
 - a) Radice Salvatore et son épouse Vita Crescenzia;
 - b) Mendez Fernandez Antonio et son épouse Elisa
5. Divers.

Le Noirmont, le 30 novembre 2011.

Conseil communal.

Pleigne**Assemblée communale**

jeudi 15 décembre 2011, à 20 heures, à l'Epicentre.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discussion et adoption de la quotité d'impôt, des diverses taxes communales et voter le budget 2012.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 36 000.– pour l'étude du raccordement des eaux usées au SEDE.
4. Divers.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Porrentruy**Décision du Conseil de ville du 24 novembre 2011****Tractandum N° 8**

Approbation de la quotité d'impôt, des différentes taxes et du budget communal 2012.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés au Secrétariat municipal. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai pour l'envoi de la demande de référendum au Conseil municipal: vendredi 30 décembre 2012.

Porrentruy, le 25 novembre 2011.

Secrétariat municipal.

Porrentruy**Convocation du Conseil de ville**

Le Conseil de ville est convoqué en séance ordinaire jeudi 15 décembre 2011, à 18 h 30, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de Ville (2^e étage).

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de:
 - a) M. Estevan Laurent Maridat, 1995, ressortissant français;
 - b) M^{me} Cindy Hedjem, 1990, ressortissante française;
 - c) M^{me} Bahtije Pireva, 1971, ainsi que son fils Elezi Rron, 1997, ressortissants kosovars;
 - d) M. Mario Pietro Riccardo Fulgido, 1962, et M^{me} Sonia Luigina Fulgido, 1963, ressortissants italiens;
 - e) M. Thomas Leclerc, 1991, ressortissants français;
 - f) M. Michel Leclerc, 1957, et M^{me} Sophie Gilberte Leclerc, 1969, ainsi que leur fils Simon Georges, 1994, ressortissants français;
 - g) M. Besim Beqiri, 1972, ainsi que ses fils Iliir, 2008, et Loris, 2011, ressortissants kosovars.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Entretien du périphérique piétonnier » (PLR).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Rue de Beaufroid: bordiers autorisés! » (PCSI).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Cartes journalières de transport » (Passage).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Le Journal de Porrentruy – et de sa couronne? » (PLR).
9. Traitement de la motion intitulée « Suivi des motions et postulats acceptés » (PLR).
10. Traitement de la motion intitulée « Etude pour l'agrandissement ou la construction d'une nouvelle cabane forestière » (PS).
11. Approuver la modification de l'article 4.8 du règlement sur le tarif des émoluments de la commune de Porrentruy.
12. Elections des président-e, 1^{er-ère} vice-président-e et 2^e vice-président-e (articles 21, alinéa 1, du ROAC et 2 du RCV).
13. Divers.

Novembre 2011.

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Didier Nicoulin.

Rebeuvelier**Assemblée communale ordinaire**

jeudi 15 décembre 2011, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Fixer la quotité d'impôt, les taxes communales et voter les budgets 2012.
3. Décider de la révision du plan d'aménagement local et voter le crédit de Fr. 86000.– à couvrir par voie d'emprunt, sous réserve de participations et de diverses subventions; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt.
4. Consolider en emprunt ferme les crédits suivants:
 - a) réfection du patrimoine communal: Fr. 33000.–;
 - b) alentours de l'église: Fr. 23000.–;
 - c) place nord de l'église: Fr. 70000.–;
 - d) abri vélos: Fr. 40000.–;
 - e) goudronnage de la route de Vermes: Fr. 60000.–.
5. Nommer 2 membres de la commission d'école.
6. Divers et imprévu.

Rebeuvelier, le 24 novembre 2011.

Conseil communal.

Les Riedes-Dessus**Assemblée bourgeoise**

jeudi 15 décembre 2011, à 20 heures, au local bourgeois.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2011.
2. Budget 2012.
3. Nomination d'un-e nouveau-velle conseiller-ère.
4. Droit de superficie pour les FMB Energie S.A. sur la parcelle N° 1329 pour la construction d'une installation électrique et donner compétence au conseil de bourgeoisie.
5. Droit de superficie pour la commune municipale de Soyhières sur la parcelle N° 1329 pour la construction d'un abri pour container à ordures ménagères et donner compétence au Conseil de bourgeoisie.
6. Divers.

Conseil bourgeois.

Rossemaison**Assemblée communale ordinaire**

lundi 12 décembre 2011, à 20 h 15, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver le budget 2012, ainsi que la quotité d'impôt et les différentes taxes communales.
3. Reprise par la commune du chemin « Sur le Pererat », feuillet N° 608, pour un montant de Fr. 42734.–; donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement.
4. Divers.

Rossemaison, le 22 novembre 2011.

Conseil communal.

Saulcy**Assemblée communale**

lundi 19 décembre 2011, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 juin 2011.
2. Discuter et approuver les budgets 2012, la quotité d'impôt et les taxes communales.
3. Voter un crédit de Fr. 50000.– pour une nouvelle conduite d'eau.
4. a) Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 1400000.– destiné à l'équipement de la 2^e étape de la zone d'activité microrégionale de la Haute-Sorne, dont une part brute à charge de la commune de Saulcy de Fr. 39800.–, avant déduction des participations et subventions;
b) donner compétence au Syndicat intercommunal de la ZAM pour la réalisation.
5. Calendrier et informations sur la fusion.
6. Divers.

Immédiatement après et dans le même local:

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2011.
2. Vente de terrains; décider la vente et donner compétences au Conseil pour signer les actes nécessaires.
3. Divers.

Conseil communal.

Soulce**Election par les urnes d'un-e conseiller-ère les 28 et 29 janvier 2012.**

Les électeurs et électrices de la commune de Soulce sont convoqués aux urnes pour procéder à l'élection d'un-e conseiller-ère selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections communales.

Dépôt des candidatures: les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 19 décembre 2011, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du/de la candidat-e. Ils porteront la signature manuscrite du/de la candidat-e et celle d'au moins 5 électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

Ouverture du bureau de vote: samedi 28 janvier 2012, de 18 à 19 heures, et dimanche 29 janvier 2012, de 10 à 12 heures, à la halle de gymnastique.

Scrutin éventuel de ballottage: 18 et 19 février 2012, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 1^{er} février 2012, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Vicques**Assemblée communale ordinaire**

lundi 12 décembre 2011, à 20 heures, au Centre communal.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 7 novembre 2011.
2. Présentation et adoption du plan spécial «Le Bémay».
3. Budget communal 2012:
 - a) fixer la quotité d'impôt et les taxes communales;
 - b) discuter et approuver le budget de fonctionnement.
4. Divers.

Vicques, le 30 novembre 2011.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Asuel-Pleujouse**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

jeudi 15 décembre 2011, à 20 heures, à la salle paroissiale d'Asuel.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter le budget 2012 et la quotité d'impôt.
3. Discuter de la rénovation des cloches de l'église, voter un crédit de Fr. 36000.– et donner compétence au Conseil pour se fournir les fonds nécessaires.
4. Informations pastorales.
5. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Bassecourt-Berlincourt**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 12 décembre 2011, à 20 heures, à la salle Arc-en-Ciel du complexe paroissial.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la l'assemblée extraordinaire du 7 novembre 2011.
2. Budget 2012 et taux d'impôt.
3. Divers.

Bassecourt, le 24 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Buix**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 12 décembre 2011, à 20 heures, au bâtiment polyvalent.

Ordre du jour:

1. Nomination de 2 scrutateurs.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 6 juin 2011.
3. Budget 2012.

4. Nomination d'un conseiller paroissial.
5. Discuter et accepter la dépense d'un montant de Fr. 6000.– pour l'assainissement de la caisse-moteur de l'orgue.
6. Parole à l'Equipe pastorale.
7. Divers.

Buix, le 25 novembre 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Courchavon-Mormont

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Divers.

Courchavon, le 21 novembre 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Courtételle

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mercredi 14 décembre 2011, à 20 heures, au Foyer Notre-Dame.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 8 juin 2011.
2. Présentation et acceptation du budget 2012.
3. Informations pastorales.
4. Divers et imprévu.

Courtételle, le 21 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Damphreux-Lugnez

Assemblée extraordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 13 décembre 2011, à 19 h 30, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Nomination de 2 scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Voter une dépense de Fr. 7000.– pour l'achat d'un nouveau chemin de croix.
5. Divers.

Lugnez, le 24 novembre 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Glovelier

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

jeudi 15 décembre 2011, à 20 h 15, au Centre Saint-Maurice.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Divers et imprévu.

Glovelier, le 27 novembre 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Porrentruy

Assemblée extraordinaire de la Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy

dimanche 18 décembre 2011, à 11 h 15, au Centre paroissial.

Ordre du jour:

1. Election du bureau de l'assemblée de paroisse.
2. Election des vérificateurs des comptes.
3. Election des délégués au Synode d'arrondissement.

Conseil de paroisse.

Réclère

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

dimanche 11 décembre 2011, à 10 h 30, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012.
3. Divers et imprévu.

Réclère, le 25 novembre 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Soubey

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

vendredi 16 décembre 2011, à 20 h 15, à l'école.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2012 et quotité d'impôt.
3. Voter un crédit supplémentaire pour la rénovation de l'église.
4. Rénovation de la façade nord de l'église; voter le crédit nécessaire.
5. Divers et imprévu.

Soubey, le 23 novembre 2011.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Les Bois

Requérant: Jacky Epitoux, Le Boéchet 10, 2336 Les Bois; auteur du projet: Bureau d'architecture J&M Steinfels, rue des Photographes 9, 1207 Genève.

Projet: Rénovation et transformation du bâtiment N° 6 comprenant un café, restaurant de 30 places, 5 chambres d'hôtes, un musée du thème « paysan-horloger » et des places de stationnement, sur la parcelle N° 1142 (surface 1400 m²), sise au lieu-dit « Bas du Droit », Le Boéchet, zone agricole – ZB.

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie; façades: crépissage de teinte blanc cassé, bardage en bois naturel; couverture: tuiles TC.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 décembre 2011 inclusivement, au Service des tra-

vaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les Bois, le 28 novembre 2011.

Secrétariat communal.

Les Breuleux

Requérants: Viviane et Pierre Staehli, Les Fonges 71, 2345 Les Breuleux; auteur du projet: Quirici Frères S.A., 2017 Boudry.

Projet: Installation de panneaux photovoltaïques sur le terrain et d'une pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2107 (surface 3176 m²), sise au lieu-dit « Les Fonges », zone agricole.

Dimensions principales des installations photovoltaïques: Longueur 28 m 32, largeur 3 m 21.

Genre de construction: Deux rangées de 27 panneaux photovoltaïques.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 décembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Breuleux, le 23 novembre 2011.

Secrétariat communal.

Cornol

Requérants: Morgane Vallat et Isaac Oberli, route de la Baroche 1, 2952 Cornol; auteur du projet: Villasa S.à.r.l. et Bâticoncept Architecture S.à.r.l., rue des Annonciades 9, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage/buanderie/cellier en annexe contiguë + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 5023 (surface 986 m²), sise au lieu-dit « Les Longennes derrière Velle », zone mixte MAd, plan spécial d'équipement « Les Quoires ».

Dimensions principales: Longueur 9 m 50, largeur 9 m 50, hauteur 5 m 95, hauteur totale 7 m 64; dimensions extension salon: longueur 6 m 50, largeur 3 m 50, hauteur 3 m 26, hauteur totale 4 m 51; dimensions de l'annexe: longueur 10 m 60, largeur 7 m 58, hauteur 3 m 08, hauteur totale 3 m 08.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage et lames en bois de teinte à définir; couverture: tuiles en béton de couleur à définir.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 décembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur

les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Cornol, le 25 novembre 2011.

Secrétariat communal.

Courtedoux

Requérante: Swisscom (Suisse) S.A., Polycom, Orange S.A., Sunrise, par Wireless Access, route des Arsenaux 41, 1705 Fribourg; auteur du projet: Hitz & Partner AG, Tiefenaustrasse 2, 3048 Worblaufen.

Projet: Installation de communication pour la téléphonie mobile, sur la parcelle N° 2.1 (surface 260 469 m²), sise au Tunnel de Bure, Le Gros Botchet, zone agricole.

Dimensions du mât: hauteur 35 m.

Genre de construction: Mât en acier de couleur noir mat RAL 9004 avec antennes.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 21 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 décembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtedoux, le 25 novembre 2011.

Secrétariat communal.

Courtedoux

Requérante: Swisscom (Suisse) S.A., Polycom, Orange S.A., Sunrise, par Wireless Access, route des Arsenaux 41, 1705 Fribourg; auteur du projet: Hitz & Partner AG, Tiefenaustrasse 2, 3048 Worblaufen.

Projet: Installation de communication pour la téléphonie mobile, sur les parcelles N°s 2.34 et 2.1 (surfaces 15 440 et 260 469 m²), sises au Tunnel de Montaigne, zone agricole.

Dimensions du mât: hauteur 30 m.

Genre de construction: Mât en acier de couleur noir mat RAL 9004 avec antennes.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 21 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 décembre 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtedoux, le 25 novembre 2011.

Secrétariat communal.

Porrentruy

Requérant: Ernest Roth, rue des Perriers 6, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Société Ernest Roth S.A., Faubourg Saint-Germain 5, 2900 Porrentruy.

Projet: Réalisation d'une zone de stockage avec un sol stabilisé; déconstruction du revêtement existant sur la zone SII; aménagement d'une bande de roulement en enrobé bitumineux; déplacement d'une étagère de stockage et construction d'une nouvelle étagère de stockage; réalisation d'une clôture. Ces aménagements seront réalisés sur les parcelles N°s 1238 et 1246 (surfaces 7618 et 29701 m²), sises à la rue de La Rochette et Sous la Bonne Fontaine, zone I, zone industrielle, selon modification du plan de zones et de protection et plan d'alignement «Secteur des Grandes-Vies». Conformément à la demande en permis de construire du 3 novembre 2011 et selon plans timbrés et signés par le Service des travaux publics.

Dimensions de la place de stockage: Longueur 82 m, largeur 32 m; remblai: environ 1 m; dimensions de la bande de roulement: longueur 108 m, largeur 7 m.

Genre de construction: Zone de stockage en tout-venant et gravier compacté, revêtement perméable, raccordement aux revêtements et terrains existants.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 janvier 2012 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 28 novembre 2011.

Bureau des travaux publics de la ville.

Porrentruy

Requérante: Municipalité de Porrentruy, rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Bureau Voisard & Migy, rue Achille-Merguin 1, 2900 Porrentruy.

Projet: Déconstruction partielle du bâtiment N° 34, transformation du bâtiment d'habitation existant en hangar pour les véhicules du SIS et agrandissement à l'est (côté rue des Planchettes) et à l'ouest (côté cours d'exercices); aménagement d'une vitrine façade est et aménagement de portes sectionnelles en façades nord et ouest. Ces aménagements seront réalisés sur les parcelles N°s 756 et 820 (surfaces 2250 et 434 m²), sises à la rue des Planchettes, zone UP, espace d'utilité publique. Conformément à la demande en permis de construire du 3 novembre 2011 et selon plans du 4 novembre 2011.

Dimensions: Longueur 17 m 77, largeur 12 m 42, hauteur 4 m 77, hauteur total 8 m 10.

Genre de construction: Murs extérieurs: murs existants en béton armé et crépi; façades: revêtement grain et finition, teinte blanche; toiture à pans multiples, pente 20°, charpente en bois; couverture: tuiles

TC, teinte rouge; chauffage par Thermoréseau (chauffage existant).

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 janvier 2012 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 28 novembre 2011.

Bureau des travaux publics de la ville.

Mises au concours

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission du titulaire, l'Office de l'environnement (ENV) met au concours un poste de

collaborateur-trice scientifique du Domaine Eaux et Environnement

Mission: Le-la titulaire évoluera dans un environnement dynamique et varié et bénéficiera des avantages d'une petite structure pour mettre en valeur ses compétences et son indépendance de travail; il-elle dirigera l'assainissement des sites pollués du Canton comprenant: les aires d'exploitation, les installations de tir et les décharges; il-elle gèrera toute intervention sur ces sites, définira les conditions cadres d'octroi des subventions prélevées sur le fonds cantonal des déchets et gèrera les subventions cantonales et fédérales relatives à l'assainissement des sites pollués; il-elle élaborera une vision globale de la qualité des eaux souterraines du Canton et en assurera la surveillance ainsi que la gestion des concessions.

Exigences: Formation universitaire (Master) en sciences de l'environnement, géologie ou formation jugée équivalente; expérience de 3 à 5 années dans le domaine de la protection de l'environnement et plus spécifiquement des sites pollués; spécialisation dans le domaine des sites pollués reconnue OFEV et CHGeol et en hydrogéologie; bonnes connaissances du droit environnemental et intérêt pour les aspects administratifs; capacités d'analyse et de synthèse, aptitude à définir les priorités et bon-ne communicateur-trice; capacité à travailler de manière autonome et à assumer une fonction fréquemment exposée; capacité d'organisation, de planification, de gestion de projet ainsi que de situations de conflits sont demandées; connaissances de l'allemand et maîtrise des outils informatiques modernes.

Traitement: classe 18.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Saint-Ursanne.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Jacques Gerber, chef de l'Office de l'environnement, téléphone 032 420 48 02.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique ENV », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 6 janvier 2012.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la reconduction du poste, l'Office de l'environnement met au concours un poste de

collaborateur-trice scientifique de la Cellule Dangers naturels

Engagement pour une durée de 3 ans.

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne

Mission: Le-la titulaire évoluera dans un environnement dynamique et varié et bénéficiera des avantages d'une petite structure pour mettre en valeur ses compétences et son indépendance de travail. Il-elle assurera la mise en œuvre des mesures liées aux ouvrages de protection selon la législation fédérale sur les forêts et supervisera la réalisation des études de base dans la thématique des dangers naturels. Il-elle se chargera de l'établissement des préavis cantonaux en matière de prévention des dangers naturels et assurera la haute surveillance dans le domaine des ouvrages de protection contre les instabilités. Il-elle participera à la conduite des dossiers ayant trait à la planification de l'alerte et de l'intervention.

Exigences: Ingénieur-e en sciences de l'environnement (Master) ou formation jugée équivalente, spécialisation en géologie. Formation spécifique dans le domaine de la gestion intégrée des risques naturels, avec une expérience de 3 à 5 années dans la gestion de projets dans le domaine des prestations géologiques, de l'environnement et plus particulièrement des dangers naturels. Capacités d'organisation, de planification de gestion de projet et de travail en équipe, faculté d'adaptation, de communication et de négociation, sociabilité, aisance rédactionnelle. Bonnes connaissances des procédures administratives. Connaissances de l'allemand et de l'anglais, ainsi que maîtrise des outils informatiques modernes.

Traitement: classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2012.

Lieu de travail: Saint-Ursanne.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Jacques Gerber, chef de l'Office de l'environnement, téléphone 032 420 48 00.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique de la Cellule Dangers naturels », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 7 décembre 2011.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Pour les besoins de l'archéologie cantonale, l'Office de la culture met au concours un poste de

responsable de chantiers archéologiques à 80 %

Mission: Organisation et réalisation des travaux de terrain, tels que suivi des chantiers, des sondages et des fouilles.

Exigences: Technicien-ne de fouille archéologique certifié par le brevet fédéral.

Traitement: classe 14.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Robert Fellner, archéologue cantonal, téléphone 032 420 84 53.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable de chantiers archéologiques », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 6 janvier 2012.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire (COSP) met au concours un poste de

psychologue scolaire à 100 % (h/f)

Mission: Dans le cadre du service de psychologie du COSP, observer et évaluer les potentialités d'enfants scolarisés dont le développement est perturbé; proposer, en collaboration avec les différents partenaires, des mesures visant le rétablissement d'un processus évolutif et d'un accès aux apprentissages; participer à la réflexion permettant des ajustements du contexte scolaire au profit d'enfants en difficulté.

Exigences: Master en psychologie scolaire ou de l'enfant avec si possible une expérience de la consultation; vous avez une bonne connaissance du système scolaire jurassien; responsable, vous aimez travailler de manière autonome tout en vous impliquant dans un travail de réseau; vous manifestez assez de souplesse pour travailler sur plusieurs sites.

Traitement: selon l'échelle des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: sur plusieurs sites.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Pierre Gillabert, chef du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire, téléphone 032 420 34 70.

Afin d'optimiser le traitement de votre offre de services, veuillez utiliser le formulaire de CV téléchargeable sur notre site www.jura.ch/emplois. Vous pouvez également l'obtenir au Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80). Tout autre document sera renvoyé à l'expéditeur avec le formulaire ad hoc à remplir.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Psychologue scolaire», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 6 janvier 2012.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre de la mise en place d'une structure «Accompagnement de projets» (case management), le Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire (COSP) met au concours un poste d'

accompagnateur-trice de projets (case manager) à 50 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Dans le cadre de la nouvelle structure «Accompagnement de projets» (case management), suivre des jeunes du secondaire I et des jeunes sans formation ayant une problématique complexe dans la concrétisation de leurs projets professionnels. Évaluer, coordonner et gérer les différentes mesures à mettre ou mises en place. Soutenir dans certaines situations des jeunes dans leurs démarches.

Exigences: Master en psychologie du conseil et de l'orientation. Vous avez l'expérience de mener des projets avec des adolescent-e-s et de jeunes adultes et avez de bonnes connaissances du tissu professionnel jurassien. Vous aimez prendre des responsabilités et travailler en réseau; vous avez de l'entregent et des aptitudes de négociateur-trice. Vous maîtrisez les outils informatiques usuels.

Traitement: classe 15.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: sur plusieurs sites.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Pierre Gillabert, chef du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire, téléphone 032 420 34 70.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Accompagnateur-trice de projets/Master», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 7 décembre 2012.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre de la mise en place d'une structure «Accompagnement de projets» (case management), le Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire (COSP) met au concours un poste d'

accompagnateur-trice de projets (case manager) à 50 %

Mission: Dans le cadre de la nouvelle structure «Accompagnement de projets» (case management), suivre des jeunes du secondaire I et des jeunes sans formation ayant une problématique complexe dans la concrétisation de leurs projets professionnels; évaluer, coordonner et gérer les différentes mesures à mettre ou mises en place; soutenir dans certaines situations des jeunes dans leurs démarches.

Exigences: Diplôme de maître-esse socio-professionnel-le ES ou titre équivalent; vous avez l'expérience de mener des projets avec des adolescent-e-s et de jeunes adultes et avez de bonnes connaissances du tissu professionnel jurassien; vous aimez prendre des responsabilités et travailler en réseau; vous avez de l'entregent et des aptitudes de négociateur-trice; vous maîtrisez les outils informatiques usuels.

Traitement: classe 13.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: sur plusieurs sites.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Pierre Gillabert, chef du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire, téléphone 032 420 34 70.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Accompagnateur-trice de projets 50 %», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 6 janvier 2012.

www.jura.ch/emplois

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

A la suite de la démission de la titulaire, le Service de l'économie met au concours un poste de

secrétaire-comptable à 100%

Mission: Vous êtes responsable du secrétariat et de la gestion comptable du service; vous assurez la bonne tenue de la comptabilité et le suivi budgétaire; vous traitez les affaires administratives et vous assistez le chef de service dans ses différentes tâches; vous encadrez le stagiaire HEG et l'apprenti-e; vous assurez la suppléance du secrétariat du Département de l'Économie et de la Coopération.

Exigences: Titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce et d'une formation supérieure (comptabilité, assistant-e de direction ou équivalent), avec d'excellentes connaissances en comptabilité, vous bénéficiez impérativement d'une expérience pratique de plusieurs années dans un poste similaire; maîtrisant parfaitement la langue française, vous parlez et comprenez également l'allemand et anglais; à l'aise avec les outils informatiques usuels, vous possédez le sens de l'organisation, êtes autonome et avez de l'entregent.

Traitement: Selon l'échelle des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Thierry Bregnard, chef du Service de l'économie (thierry.bregnard@jura.ch, téléphone 032 420 52 10).

Afin d'optimiser le traitement de votre offre de services, veuillez utiliser le formulaire de CV téléchargeable sur notre site www.jura.ch/emplois. Vous pouvez également l'obtenir au Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Tout autre document sera renvoyé à l'expéditeur avec le formulaire ad hoc à remplir.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Secrétaire-comptable ECO», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 6 janvier 2012.

www.jura.ch/emplois

Services sociaux régionaux
de la République et Canton du Jura

Le Service social régional d'Ajoie et du Clos-du-Doubs recherche des

assistant-e-s sociaux-sociales remplaçant-e-s

Taux d'activité: de 50% à 100%.

Durée: au minimum 4 mois.

Protection de la jeunesse

Mission: Assumer des tâches sociales et administratives dans le cadre de la protection de la jeunesse et exercer divers mandats confiés par les autorités tutélaires et judiciaires. Permis de conduire indispensable.

Aide sociale financière

Mission: Assumer des tâches sociales et administratives dans le cadre de l'aide sociale. Être apte à travailler avec une population pouvant présenter des difficultés multiples, développer un travail interdisciplinaire.

Protection de l'adulte

Mission: Assumer des tâches sociales et administratives dans le cadre de mandats tutélaires, en faveur d'adultes, confiés par les autorités tutélaires et judiciaires. Être apte à travailler avec une population présentant des difficultés diverses, développer un travail interdisciplinaire. Permis de conduire indispensable.

Exigences: diplôme HES en travail social ou formation jugée équivalente; intérêt pour le travail d'accompagnement social, compétences en gestion administrative, dynamisme et esprit d'initiative.

Lieu de travail: Porrentruy.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Traitement: selon l'échelle des traitements en vigueur.

Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. François Erard, directeur du Service, N° de téléphone 032 420 78 00.

Les offres, accompagnées des documents usuels, sont à adresser jusqu'au 17 décembre 2011 au Service social régional d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, M. François Erard, directeur, rue Pierre-Péquignat 22, 2900 Porrentruy, avec mention «Postulation».